

III - STRATEGIE D'ACTION

La stratégie marocaine en matière de protection de l'environnement et la conservation de sa biodiversité comporte plusieurs composantes :

II. 1. STRATEGIE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Réalisée par le département de l'Environnement, en étroite concertation et implication des autres Départements, cette stratégie a porté sur la définition des grandes orientations nécessaires à la protection de l'Environnement et le Développement Durable au Maroc. Elle présente deux objectifs principaux qui sont :

- a) la stabilisation, d'ici 2005, de la dégradation à son niveau de 1992, et ;
- b) la réduction des niveaux de dégradation à l'horizon 2020.

Sur la base d'une série d'indicateurs, cette étude a identifié quatre priorités environnementales : l'eau, les déchets, l'air et les sols, ainsi qu'un ensemble d'objectifs de qualité qui concernent :

- le reboisement et la gestion durable du forêts,
- la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité et des ressources naturelles,
- la conservation et la réhabilitation des terrains de parcours,
- l'amélioration du traitement anti-érosif des sols
- la protection des côtes,
- l'ajustement de l'effort de pêche à la vitesse de renouvellement des stock,
- la lutte contre la pollution, etc.

Parmi les recommandations de cette analyse :

- l'intégration de l'environnement à la prise de décision,
- la focalisation des actions sur les facteurs de pollution en priorité, et
- le privilège des questions de population et de santé.

L'approche économique qu'elle a adoptée, a montré que la dégradation de l'environnement fait perdre au Maroc quelques 8% du PIB annuellement, soit 20 Milliards de Dirhams) et que les avantages qui découleront des objectifs de qualité seront trois fois supérieurs aux coûts inhérents à leur réalisation.

III. 2. PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PROCESSUS D'ACTION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES "PARC "

Le Département de l'Environnement, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population, a préparé un plan d'action pour la protection de l'environnement. Dans ce plan, plusieurs actions ont été proposées et visent la concrétisation de la Stratégie National pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable.

Le PANE est réalisé à travers des ateliers de travail, organisés dans différentes régions du Maroc. Ces derniers ont traité divers domaines et secteurs de l'environnement. La synthèse des plans d'actions thématiques développés au cours des ateliers constituera le plan d'Action National pour l'Environnement. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Département de l'Environnement a lancé le processus " Action 30", dont les principaux objectifs sont :

- Créer une dynamique nationale visant à intégrer les composantes de l'environnement dans le processus du développement.
- Formuler un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) en concertation avec tous les acteurs concernés afin de concrétiser les objectifs identifiés par la Stratégie, et
- Mobiliser les ressources et mettre en place les mécanismes de financement nécessaires pour la réalisation des actions identifiées par le PANE.

Le PANE, élaboré dans un cadre de concertation et de collaboration de tous les acteurs concernés (Départements ministériels, Universités, ONG, secteur privé, parlementaires, journalistes, etc...), constitue une planification concrète des objectifs de la stratégie, avec des actions prioritaires à moyen et à long termes.

III. 3. STRATEGIE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES

Considéré toujours comme un pays dont la nature est attrayante et variée, le Maroc qui recèle une diversité biologique de grande valeur, a depuis les années trente élaboré une législation sur les parcs nationaux, améliorant ainsi son arsenal juridique relatif à la conservation et à l'exploitation des forêts.

Il a été à l'avant garde également en créant respectivement dès 1942 et 1950 des

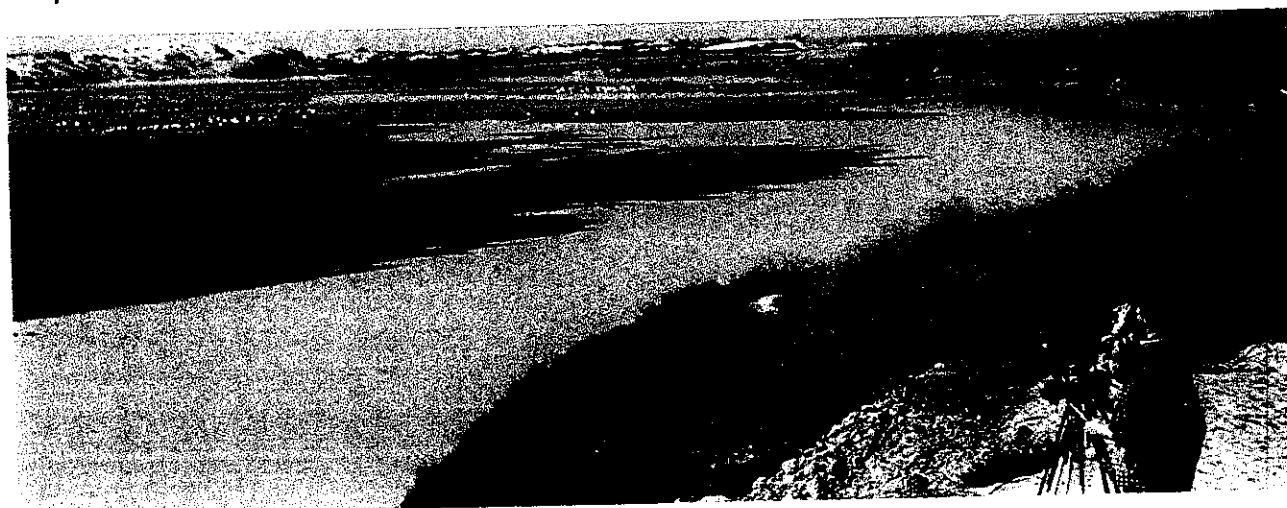
parcs nationaux de Toubkal et de Tazekka, et en appliquant les dispositions législatives et réglementaires sur la chasse et la pêche dans les eaux continentales.

Cependant, avec le développement économique et social, la régression des massifs forestiers, des zones humides, des écosystèmes naturels en général et l'extinction rapide de nombreuses espèces de faune et de flore, notre patrimoine biologique est de plus en plus menacé. Il est donc nécessaire d'en préserver des échantillons représentatifs et susceptibles de perpétuer cette biodiversité pour les générations présentes et futures.

Toutefois, il serait illusoire d'envisager un tel objectif sans l'association des populations rurales concernées dans leur mode de vie quotidien par l'utilisation des ressources naturelles.

C'est précisément pour concilier la conservation in-situ de la biodiversité avec une utilisation rationnelle des ressources naturelles que le Département des Eaux et Forêts ait élaboré une étude nationale pour "la définition d'un réseau d'aires protégées et l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux du Maroc".

L'ensemble des divers milieux naturels constituant la grande diversité du patrimoine marocain ont été pris en compte au sein du réseau de SIBE, et les plus beaux et les plus dynamiques de ceux-ci constituent



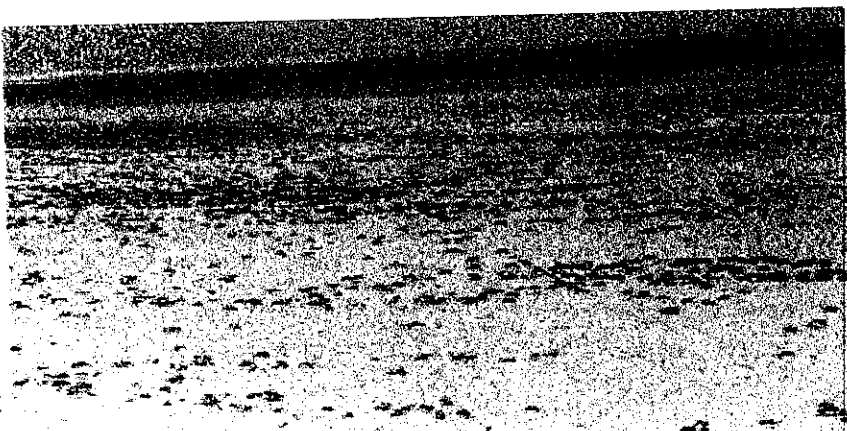
l'armature même du dispositif prioritaire. Grâce à cette diversité, le réseau marocain d'Aires protégées comme proposé par l'étude atteint un niveau de qualité tout à fait exceptionnel.

Au niveau des écosystème, tous les types d'écosystèmes naturels marocains (39) sont retenus dans ce réseau et 85% d'entre eux sont représentés dans les Parcs Nationaux et naturels.

- Les 30 écosystèmes sélectionnés comme prioritaires sont représentés par 73,6% du réseau général de SIBE et 71% des parcs nationaux et naturels ;
- Les 12 écosystèmes les plus dégradé du Maroc figurent parmi 24,5% des SIBE du réseau général et 17% des parcs nationaux et naturels ;
- Les 18 premiers écosystèmes marocains sélectionnées comme offrant le plus de qualité (dont la qualité socio-économique) sont couverts par près 50% du réseau général de SIBE et 46% de celui des parcs nationaux et naturels.

Afin de dégager une stratégie pour le réseau national d'Aires protégées du Maroc, trois niveaux de priorité ont été définis. Leur discrimination s'appuie sur les échéances de temps jugées maximales pour mettre en place le statut de protection et les modes de gestion, avant que les seuils de dégradation ne soient trop élevés, et compromettent donc la conservation du site.

- **Priorité 1** : - le SIBE doit être rapidement placé sous un statut de protection au plus avant 5 une échéance de 5 ans. Les SIBE de priorité 1 constituent un total de 51 unités spéciale "parc" et "réserve" créés ou à créer.
- **Priorité 2** : - le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection au plus avant une échéance de huit ans. Les SIBE de priorité 2 constituent un total de 44 unités spéciales créés ou à créer.



- **Priorité 3** : - le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection à terme, qui peut intervenir après une échéance de six ans, si la conjonction ne permet pas de procéder plutôt à sa classification. Les SIBE de priorité 3 constituent un total de 59 unités spéciales créés ou à créer.

Quant au mode de gestion de ces aires protégées, divers types ont été adoptés dont:

Parcs National et Naturel

Le mode de Gestion s'appuie prioritairement sur trois grands axes :

- Une définition claire des objectifs de protection conservation des qualités bio-écologiques des milieux.
- La mise en place d'un dispositif d'aménagement et de gestion fondé sur le système de la zonation par objectif.
- La création de rapport de partenariat, plus ou moins contractualisé avec les usagers et exploitants.

Réserve Naturelle

Le dispositif de gestion y est moins important que pour un parc national, mais relève des mêmes règles, avec pour variante une plus grande implication des impératifs de protection des milieux. Dans certains cas une zone interne est délimitée comme zone de protection quasi intégrale.

La gestion de ce type de SIBE, devra s'éta-

blir en fonction du degré d'activité locale exercée à l'encontre des ressources naturelles, en cherchant à rationaliser celle-ci à travers des pratiques déjà testées dans le cadre des Parcs (mise en défens spéciale et temporelle, définition de quotas, organisation des usagers, valorisation écotouristique).

Objectifs globaux de la stratégie

Les aspects relevant de la protection et de la gestion patrimoniale des milieux naturels, peuvent être liés à plusieurs objectifs d'ordre général, concernant le Maroc et même la planète si l'on se réfère aux systèmes écologique globaux et aux dernières décisions internationales dont :

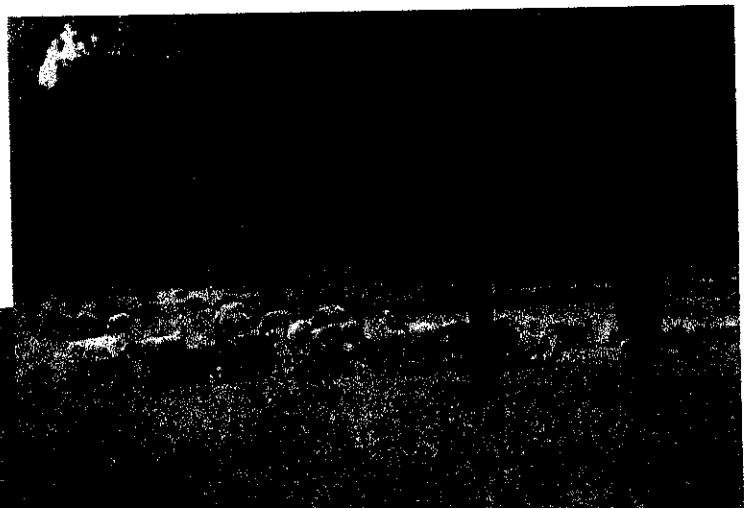
- Assumer la responsabilité internationale en manière du maintien de la biodiversité globale.
- Garantir le bon fonctionnement du cycle écologique général de l'eau pour l'ensemble du pays.
- Maintenir la productivité des principaux Ecosystèmes.
- La mise en place d'un réseau de Parc de Réserves constitue une des réponses utiles qui puisse satisfaire les objectifs globaux évoqués ci-dessus.

Objectifs sectoriels

- Assurer une protection urgente des Ecosystème les plus dégradés.



- Mettre en place un suivi et une gestion conservatrice des Ecosystème les plus importants pour le Maroc.
- Ralentir et stabiliser les processus de dégradation au sein des sites forestiers montagnards, des zones humides et littorales.
- Organiser au niveau national la sauvegarde du patrimoine phylogénétique.
- Lutter efficacement contre la disposition des richesses faunistiques, en particuliers pour les grand mammifères et les rapaces.
- Mettre en œuvre sur les sites appropriés une véritable gestion patrimoniale des ressources naturelles tel que définit par les plans de gestion des parcs nationaux et naturels de l'étude.
- Garantir une formation solide en écologie et gestion des aires protégées, des agents techniques et ingénieurs relevant de cette attribution.
- Mobiliser des agents technique responsables des administrations concernées par l'environnement, les élus locaux et les autorités, les représentants et les usagers, sur la nécessité de gérer rationnellement le patrimoine naturel marocain.



- Appuyer l'effort éducatif national pas une sensibilisation aux problèmes de la conservation de la nature.
- Soutenir les initiatives privées et associatives liées à la protection de la nature.

III. 4. STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT FORESTIER

La stratégie du développement forestier doit fournir le cadre de mobilisation des moyens et de programmation des actions afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de la politique forestière, à savoir :

- la protection et maintien de la productivité des écosystèmes forestiers et de leur biodiversité, pérennisation des ressources naturelles du pays et garantie du bon fonctionnement du cycle de l'eau.
- le développement et la valorisation du potentiel forestier.
- la satisfaction des besoins prioritaires des populations.
- l'intégration de la forêt dans la stratégie de développement du monde rural en veillant à sa complémentarité avec les autres activités économiques.
- la réduction de la dépendance vis à vis de l'extérieur quant à l'importation du bois et de ses dérivés.

Dans le cadre de cette stratégie forestière, quatre mesures sont préconisées ; elles prennent en compte les réalisations entreprises ou en cours :

- Plan de renforcement des institutions.
- Plan de protection du patrimoine forestier.
- Plan d'aménagement des forêts et de développement des capacités productives.
- Développement des zones forestières et péri-forestières.

Plan National de Reboisement

Ce plan fut élaboré en 1970 avec comme objectif de fournir les éléments de réponse aux besoins du pays en matière de production de bois, de protection des sols contre l'érosion et d'espace de récréation. Ce plan proposait la satisfaction des besoins en bois du Maroc à l'horizon 2000 par la plantation de 660.000 ha, répartie entre 470.000 ha de forêts de production, 180.000 ha de forêts de protection et 10.000 ha pour la récréation.

Le plan national de reboisement est en cours d'actualisation. La préparation du nouveau plan directeur de reboisement se fait sur la base des nouvelles données sur la demande en bois, en reboisement de protection, sylvo-pastoral et de récréation.

Plan Directeur de reboisement

L'établissement, en cours de finalisation, d'un plan directeur de reboisement répond à une recommandation formulée dans la stratégie de développement forestier. En s'inscrivant dans une vision, à long terme, de la protection du patrimoine forestier national. Ce plan se propose de fournir une réponse durable aux besoins prioritaires en produits forestiers.

Le plan recommande la réalisation de cet objectif ambitieux à travers le développement d'un partenariat permettant de multiplier l'action de reboisement auprès d'un



plus grand nombre d'intervenants publics et privés ainsi que la contribution à des programmes locaux sur une base participative.

Le plan directeur de reboisement suggère aussi des reboisements de production de bois et de biomasse combustible, de protection, de récréation et sylvo-pastoraux.

Plan National Energétique : Bois de feu

Une étude a été menée en 1994 par le Département des Eaux et Forêts sur le voler bois-énergie, les objectifs assignés à cette étude sont les suivants :

- Quantifier la consommation du bois de feu,
- Evaluer l'offre de bois de feu et,
- Analyser l'équilibre entre l'offre et la demande et recommander les actions à mettre en oeuvre pour les équilibrer.

Le dépouillement des données de la direction de la statistique de 1991 révèle que la consommation de bois de feu atteint 113 millions de quintaux répartis entre 11.26 % pour le milieu urbain et 88.74 % pour le milieu rural. Les ménages viennent largement en tête avec 91.86% des quantités consommées, alors que les établissements socio-économiques ne consomment que 8.14% de ces quantités (MAMVA.1994a).

La structure de l'offre de bois est largement dominée par la forêt qui représente 52.9%, suivie des vergers (18.9%) et des déchets et sous produits de culture qui représentent 28.2% de cette offre.

L'analyse de l'offre et de la demande à l'échelon national montre que l'offre de bois de feu provenant de la forêt couvre 26.18% de la consommation. Ceci signifie que les prélèvements en forêt avoisinent quatre fois le potentiel de production de celle-ci. Il va sans dire que la continuation de pareil niveau de

prélèvement conduira inéluctablement à la disparition de la forêt à terme, si des mesures susceptibles d'atténuer ce déséquilibre ne sont pas immédiatement mises en oeuvre.

III. 5. STRATEGIE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS

Depuis 1971, des problèmes d'érosion sont appréhendés au niveau de l'unité hydrologique que constitue le bassin versant en amont des barrages. Cette approche qui permet d'évaluer les besoins à la fois pour la conservation des sols et pour la protection de l'infrastructure aval s'intègre dans la politique poursuivie par le Maroc en matière d'intensification des équipements hydro-agricoles du pays, et leur maintenance.

Elle s'inscrit également dans le cadre des Directives Royales relatives à l'intérêt accordé à la conservation des ressources naturelles par la lutte contre la désertification, l'érosion des sols, la déforestation et la pollution des eaux.

III. 6. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE

La stratégie et le plan d'action sur la biodiversité seront élaborés dans le cadre du projet PNUE/FEM : Elaboration d'une Stratégie Nationale, d'un Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB), et du Premier rap-



port National pour la Convention sur la Diversité Biologique.

Ce projet vise trois principaux objectifs :

- Définir une stratégie nationale en matière de biodiversité ;
- Elaborer un plan d'action national sur la biodiversité ; et
- Préparer le rapport national du Maroc sur la biodiversité, pour le présenter à la 4ème réunion de la Conférence des parties contractantes à la Convention sur la Diversité Biologique.

Le projet fait suite à l'élaboration de l'Etude Nationale sur les Aires Protégées, par l'Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation de Sols, et de l'Etude Nationale sur la Biodiversité, par le Département de l'Environnement.

Le processus de réalisation du projet adoptera une approche participative aux niveaux national et régional. , et se déroulera en 4 étapes :

1 - Evaluation des informations et données existantes : par des experts nationaux, assistés par des consultants internationaux, qui effectueront des visites périodiques du Maroc, selon le calendrier d'activités du projet.

2- Identification et analyse des options : le Comité de Suivi devra organiser 4 ateliers thématiques.

un atelier national aura pour objectif de faire une mise au point sur les résultats des travaux des 4 ateliers régionaux, à la lumière des dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique, et des priorités nationales et régionales.

3- Elaboration de la stratégie, du plan d'action : cette étape sera réalisée par les consultants nationaux et internationaux, et se terminera par l'organisation d'un 2ème atelier national, au cours duquel devront

être présentés les documents préliminaires de la Stratégie et du plan d' Action sur la Biodiversité. A la fin de cette étape, des rapports définitifs seront validés et publiés.

4- Elaboration du rapport national sur la biodiversité : cette étape sera réalisée par les consultants nationaux, par la synthèse de toutes les données existantes sur la conservation de la biodiversité. Cette première version du rapport national préparée et transmise au Secrétariat de la Convention pour examen au cours de 4ème Conférence des Parties à la Convention, devra être enrichie par la suite par les données validées de la Stratégie et du Plan d'Action sur la Biodiversité, et constituera le Rapport National Définitif.

III. 7. STRATEGIE DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES GENETIQUES DES PLANTES AU MAROC

Avec l'appui du PNUD et du FEM, et afin de préparer un projet maghrébin de conservation et de valorisation de la diversité des ressources génétiques des plantes au Magherb, une étude de faisabilité a été menée dans les trois pays concernés : maroc, Algérie et Tunisie.

Cette étude de faisabilité a pour objectifs d'identifier les espèces cibles à protéger, les priorités en matière de conservation des ressources phylogénétiques, et les sites pouvant faire l'objet des activités de conservation. Cette étude s'est déroulée dans un cadre de collaboration et de concertation étroite entre le Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole.



La première phase de cette étude a consisté en la description de l'existant, au niveau du Maghreb, et la mise en place d'un système de coordination et d'échange d'expériences en la matière.

L'achèvement de la phase I du projet a été couronné par l'élaboration d'un Rapport National sur les Ressources Phytogénétiques, qui a permis de fixer les priorités en matière de conservation des espèces menacées, et le choix de sites pour la conservation in situ et ex-situ. Ce projet a permis de faire le constat sur ces ressources et de dégager les grandes lignes d'une politique nationale en la matière.

III. 8. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION

Afin de diminuer la pression sur les forêts, notamment pour les besoins des populations locales en bois de feu, le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) a initié la réalisation d'un vaste programme comprenant : le développement et la diffusion de fours améliorés et des nouvelles techniques de carbonisation, les audits énergétiques de hammams et la proposition de techniques d'amélioration des rendements énergétiques, la substitution par les énergies décentralisées. (butanisation, électrification, énergies renouvelables).

Ce programme est mis en oeuvre dans plusieurs régions du pays, avec la participation effective des populations à la gestion optimale des ressources. La diffusion de digesteurs familiaux pour la production de biogaz à des fins d'éclairage et de cuisson. Les programmes Spécial Energie, en coopération Allemande, a permis un appui au développement de cette technologie tout particulièrement dans la région du Souss-Massa. Une centaine de projets pilotes ont été réalisés.

L'utilisation rationnelle des ressources énergétiques nationales et la substitution

du bois de feu par le gaz butane font l'objet de projets pilotes menées par le CDER dans les Wilayas de Marrakech, d'Agadir et dans la province de Ouarzazate.

Les enseignements de ces projets permettent la préparation d'une intervention de généralisation des solutions développées sur une échelle significative (diffusion de fours à gaz, de fours améliorés, économie d'énergie dans les hammams et couplage de services collectifs (hammams / fours, etc...)) un programme est actuellement en cours e préparation avec l'appui du FEM et de la CFD.

Enfin, le récent programme du PNUD sur l'environnement dont le volet énergie développe un programme intégré contenant l'électrification décentralisée par panneaux solaires photovoltaïque, le développement des chauffe-eau solaires et la substitution du bois énergie.

D'autres actions visant la substitution du bois de feu par d'autres alternatives sont en cours de réalisation par les Département de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Education Nationale, de l'Intérieur, des Eaux et Forêts, dans différentes régions du Maroc, ainsi que par certaines ONG et organismes nationaux et internationaux (UNICEF, ENDA, etc...)

III. 9. STRATEGIE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

Toute action de réhabilitation, de protection ou de bonne gestion de l'Environnement passe inéluctablement par une prise de conscience de l'ampleur des problèmes de la part de toutes les couches de population afin qu'elles soient convaincues du changement de comportements et adopter une attitude positive à l'égard de cet environnement dont la sauvegarde et la gestion rationnelle constituent des bases vitales de tout développement socio-économique et culturel.

Dans ce sens, le département de l'Environnement a élaboré une stratégie de sensibilisation dont l'objectif principal est d'inculquer à l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'environnement (individus ou collectivités, industriels ou décideurs à l'échelle centrale ou locale), par l'utilisation des différents moyens de vulgarisation, une connaissance réelle du concept de l'environnement et des équilibres de l'écosystème et le positionnement de l'Homme dans cet écosystème en tant que consommateur et destructeur.

La mise en oeuvre de cette stratégie est en cours de concrétisation à travers un programme annuel de sensibilisation destinée à plusieurs cibles de population, en utilisant les supports médiatiques, affiches, séminaires...

Toujours en matière de sensibilisation et d'éducation; mais en rapport avec la biodiversité, il y a lieu de citer:

Programmes du Département de l'environnement

Un programme de communication et de sensibilisation a été initié par le Département de l'environnement, il est destiné aux différentes populations-cibles et fait usage de tous les moyens de communication. Ce programme, qui s'inscrit dans une vision de moyen et long termes, vise la promotion des attitudes et des comportements positifs des individus et des collectivités envers les composantes de l'environnement, tout en mettant l'accent sur des cibles prioritaires telles que les associations et les agents de médias, qui constituent des relais de sensibilisation très importants.

Parmi les composantes de ce programme, il y a lieu de citer :

- La diffusion d'un magazine quotidien sur les ondes de la chaîne de radio nationale (RTM) ;
- La réalisation de magazines télévisés

tous les quinze jours "ECOLOGIA", et contribution à la réalisation du magazine "AL BIA WA NASS " (les gens et l'environnement).

- Alimentation des pages hebdomadaires de la presse Ecrite (articles, informations etc ...).
- Activité para-scolaire : ces activités destinées aux élèves du primaire et du secondaire visant leurs sensibilisation aux questions environnementales, avec la réalisation et la diffusion de dépliants de sensibilisation; la réalisation et la diffusion des kits pédagogiques, des exposés, des concours de dessins et de poésie etc.
- Programme d'information des opérateurs industriels sur les différents aspects de l'environnement.
- Programme de sensibilisation des jeunes et des femmes en collaboration avec le ministère de la jeunesse et des sports : Ce programme vise à toucher les enfants et jeunes membre des maisons de jeunes et les femmes de foyers féminins.
- Programme de sensibilisation des enfants dans les colonies de vacances : Ce programme en cours de réalisation actuellement, sera développé et complété afin qu'il touche le plus grand nombre d'enfant dans les colonies de vacances.
- Programme d'information et de sensibilisation des membre du Réseau de Journalistes Environnementaux : rganisation de journées d'information thématiques au profit de ce Réseau existant.
- Partenariat avec des ONG ayant des activités en matière d'environnement



et constitution d'un réseau Département de l'Environnement - ONG, dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre les deux parties.

Actions des ONG

Ce n'est que vers le début des années 80 que la plupart des associations de protection de la nature ont vu le jour. Actuellement, et selon le répertoire officiel du Ministère de l'Environnement, le Maroc compte 60 ONG nationales, régionales et locales, agissant ou prétendant agir dans le domaine de l'environnement. Parmi ces ONG, beaucoup se sont intéressées, essentiellement, à la recherche scientifique et à des aspects techniques et sociaux de l'environnement.

Vers la fin des années 80, et avec la prise de conscience de l'aggravation des problèmes de l'environnement, l'éducation environnementale a été considérée, à juste titre, comme une priorité internationale dans l'approche des problèmes environnementaux. Cependant, il n'y a pas de stratégie nationale commune pour l'ensemble de ces ONG en matière de l'Education Environnementale et toutes les ONG actives dans le domaine de l'Environnement considèrent la sensibilisation / éducation / formation / vulgarisation comme l'un de leurs objectifs.

Les programmes éducatifs des ONG comprennent diverses manifestations : rencontres, colloques, conférences, publications, émissions radio et TV, concours de dessin, festivals de théâtre, festival du film animalier et de l'environnement, prix de l'environnement, etc.

Certaines ONG commencent à se spécialiser dans ce domaine. Citons, à ce propos, le programme développé par la SPANA au Centre National d'Education Environnementale de Sidi Bou Ghaba qui comprend des activités d'éducation et de sensibilisation s'adressant aux groupes scolaires,

aux enseignants et au public, en général. Ce programme est considéré comme un modèle de partenariat entre le gouvernement et des ONG nationales et internationales, ce qui lui a permis de bénéficier d'apports financiers d'organismes internationaux tel que l'Union Européenne.

Par ailleurs, d'autres ONG, dont les activités sont orientées surtout vers d'autres aspects de l'environnement, réalisent des projets ayant trait à l'Education Environnementale.

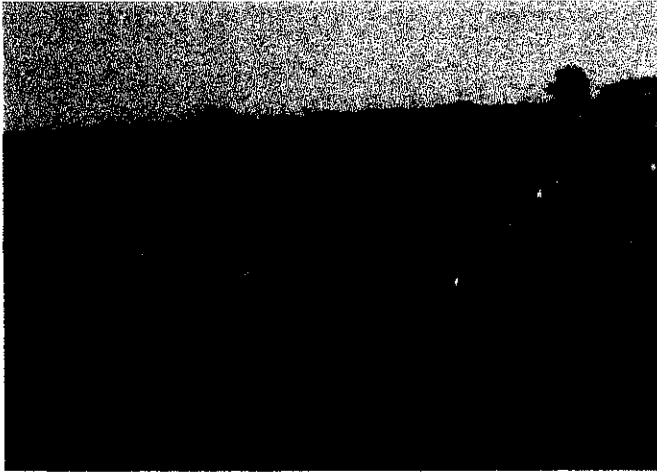
Le bilan des réalisations concrètes sur le terrain en matière d'éducation environnementale reste limité par rapport à l'ampleur du problème. Cette situation résulte d'un certain nombre de contraintes que subissent ces ONG, notamment :

- L'importance des effectifs des ONG et leur ampleur qui ne sont pas à la hauteur du problème ;
- Insuffisance de formation et de professionnalisme
- Insuffisance de structures et de stratégies à long terme, lié le plus souvent à l'absence de ressources financières et à un manque de continuité et de suivi ;
- Insuffisance de données de base ;
- Insuffisance de coordination ;
- Inadéquation de la répartition des ONG à travers le territoire national ;
- Absence de médiatisation et d'information.

Parallèlement à ces contraintes inhérentes aux ONG, ces dernières souffrent d'un soutien insuffisant de la part de l'administration et des organisations internationales impliquées dans la conservation de la biodiversité.

Des relations tendent à se renforcer entre des ONG et des organismes nationaux et internationaux. Deux initiatives sont à mettre en relief dans ce cadre :

- La signature d'une convention de partenariat entre le ministère de



Parc du Sous Massa avec ses gazelles introduites

l'Environnement et un groupe d'ONG qui prévoit un programme d'activités comprenant entre autres l'éducation environnementales ; et

- La création du Réseau des Associations Marocaines pour l'Environnement (RAME) dont l'un des objectifs est de renforcer l'éducation environnementale.

IV. AUTRES STRATEGIE DE CONSERVATION

Conservation in situ

Réseau national des aires protégées

La mise en oeuvre de la stratégie de la mise en place de ce réseau vise plusieurs objectifs :

- Assurer une protection rapide des écosystèmes, une gestion conservatrice, un ralentissement et une stabilisation de la dégradation, une lutte efficace contre la disparition des espèces et une véritable gestion patrimoniale des ressources naturelles.
- Garantir une formation solide, en écologie et gestion des aires protégées, des ingénieurs et techniciens forestiers.
- Mobiliser les administrations concernées par l'environnement.
- Appuyer l'effort éducatif par une sensibilisation à ces problèmes.
- Soutenir les initiatives privées et associatives
- Suivi - Evaluation des aires protégées :

banques de données et réseaux informatiques relatifs à la diversité des formations végétales, à la qualité des écosystèmes, à la biodiversité et aux pressions sur les aires protégées.

- Valorisation : Etude du marché pour déterminer la nature de la demande en matière d'écotourisme, sélection des aires protégées pouvant servir de sites-test, stratégies de développement de l'écotourisme et aménagement prioritaire des aires protégées pour développer ce secteur.
- Réintroduction et consolidation des espèces dans les aires protégées
- Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation au niveau des différentes provinces et de séminaire thématiques.
- Création d'un fonds documentaire au niveau des aires protégées et constitution d'équipes mobiles spécialisées dans la sensibilisation des milieux scolaires.

Dans ce réseau des aires protégées, le Maroc dispose de :

- Parc National de Toubkal.
- Parc National de Tazekka.
- Parc National de Souss-Massa.

Certains parcs sont en cours d'officialisation dont :

- Parc National d'Al Hoceima.
- Parc National du Haut Atlas Oriental.
- Parc National de Tazekka (Extension).

D'autres encore sont en projet tels que :

- Parc National d'Ifrane.
- Parc National Taallemtane.
- Parc National de DAKHLA.

Projet FEM/Banque mondiale sur les Aires protégées

Ce projet vise le classement et la gestion de 19 aires protégées ou Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) dans différentes régions du Maroc.

Projet FEM/NUD : Conservation des Ecosystèmes Côtiers et des Zones Humides Méditerranéens

Ce projet vise le classement et la conservation de 5 aires protégées (SIBE) sur le littoral méditerranéen marocain, particulièrement dans sa partie orientale entre Cap des Trois Fourches et Saïdia

Réintroduction de la faune sauvage disparue au Maroc

Dans le cadre de la réhabilitation et de la reconstitution de la faune sauvage disparue, un programme de réintroduction d'espèces animales a été entamé dans diverses régions du territoire national depuis 1989, date à laquelle les premiers cerfs de Berbérie ont été acquis à partir de la Tunisie. Ces animaux ont été acclimatés dans la réserve de faune de Kissarit (Azrou) et ont été réintroduits dans le Parc National de Tazekka.

D'autres opérations ont été réalisées avec succès respectivement en 1992, 1994, 1995, 1996 et 1997 et ont permis la réintroduction à partir de certains pays d'Europe (France, Allemagne, Portugal, Danemark) et le Tchad, les espèces suivantes :

Espèce	Destination
Cerf de Berbérie	Réserve naturelle de Ain Leuh
Parc national de Tazekka	
Gazelle de cuvier	Réserve de Takherkhort
Addax, Oryx, Gazelle Dama, Autruche	Parc National de Souss - Massa

Ces réintroductions visent en fait, la reconstitution des troupeaux de base pour l'alimentation des autres parcs et réserves naturelles du Royaume.

Conservation ex situ

Jardins botaniques

Les espèces de plantes marocaines conservées ex situ dans les jardins botaniques des institutions du Maroc sont très rares - Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé ENFI : plus d'une quarantaine ; institut Scientifique de Rabat, ISR : une vingtaine, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (une dizaine).

Herbier

L'herbier de l'institut Scientifique de Rabat (ISR) comporte près de 120.000 spécimens de plantes, dont 90% sont du Maroc, et 10% de l'étranger. La flore du Maroc y est représentée par plus de 95% . Cet herbier s'enrichit, chaque année, de 300 à 500spécimens.

Banques de semences

Des banques de semences forestières et pastorales (espèces locales et introduites) ont été récemment constituées par l'Administration des Eaux et Forêts et Conservation des Sols à Sidi Amira (Salé) et à Chefchaouen, et par la Direction de l'Elevage à El Jadida.



Jardins botaniques et parcs zoologiques, les deux principales approches de la conservation ex situ

Parcs Zoologiques

Les espèces animales marocaines en captivité dans le parc Zoologique national de Temara sont assez nombreuses. Leurs effectifs, ou du moins de certains d'entre eux, sont assez réduits dans les autres jardins zoologiques du Maroc.

La création du Parc Zoologique National au début des années 1970 est venue au moment opportun pour participer à la sauvegarde de la faune sauvage nationale en particulier les espèces menacées de disparition ou ayant disparues de la nature. Cet établissement vise essentiellement :

- L'exhibition des espèces de la faune ;
- La multiplication des espèces menacées (reproduction);
- La conservation des gènes;
- La recherche scientifique et technique;
- La formation dans le domaine de la conservation;
- L'éducation et la sensibilisation du public;
- La réintroduction des espèces menacées dans leur milieu naturel;
- Le suivi des espèces endémiques dans la nature.

Actuellement le Parc Zoologique National dispose d'une infrastructure convenable pour garder en captivité des animaux sauvages dans les meilleures conditions nécessaires pour leur reproduction. Cette infrastructure permet d'abriter une importante collection d'animaux rares représentant une vingtaine d'espèces nationales disparues de la nature tel le Lion de l'Atlas, ou menacées d'extinction telle l'hyène Rayée) réparties entre les mammifères, les oiseaux et les reptiles.

La multiplication de ces espèces se fait régulièrement et permet d'avoir un taux de croissance assez important pour soustraire plusieurs espèces à la disparition. Par ailleurs, il est à signaler que le Centre Educatif du Parc Zoologique reçoit des centaines d'écoliers en groupes scolaires. Il participe ainsi à l'émancipation de la notion de la conservation de la nature chez les jeunes, en particulier en matière de diversité biologique.

Les autres principaux Parcs Zoologiques Municipaux du Royaume sont ceux d'Aïn Sbaâ, Lahboul, La Vallée des Oiseaux à Agadir, Ouarzazate, Laâyoune.

CONCLUSION

Situé entre deux continents (Afrique et Europe) et entre deux mers (Atlantique et Méditerranée), le Maroc a été la scène d'expressions paléoclimatiques et orogéniques majeurs ayant généré une mosaïque de paysages et une grande diversité biologique parmi les plus riches en Méditerranée. Ce patrimoine naturel, dont sont liés des usages antiques et des pratiques de gestion traditionnelles d'utilisation des ressources, fait l'objet d'une nouvelle politique de gestion rationnelle.

La signature et la ratification par le Maroc de la Convention sur la Diversité Biologique, ont confirmé la prise de conscience grandissante sur la valeur de la biodiversité nationale, ainsi que sur les menaces qui pèsent sur sa viabilité. Le développement socio-économique qu'a connu le Maroc lors des dernières décennies, marqué par une croissance démographique importante, s'est accompagné par une dégradation sans cesse croissante de l'environnement, de ses composantes et de ses ressources naturelles.

Après avoir inventorié et évalué les éléments de cette biodiversité, un processus de concertation et de planification a été initié, conformément aux dispositions de la convention et l'Agenda 21, dans l'objectif d'intégrer la conservation et l'utilisation

durable de la biodiversité dans tous les secteurs et les niveaux de la société marocaine.

Cet effort de planification est accompagné d'actions concrètes de conservation et d'amélioration de la gestion, dont la mise en place de nouvelles aires protégées et le renforcement du cadre institutionnel et législatifs.

La préservation des potentialités naturelles du pays est l'une des priorités du gouvernement marocain, qui ne cesse de multiplier ses efforts pour asseoir une gestion rationnelle et durable, dans le cadre d'une coopération multilatérale et bilatérale se renforçant de jour en jour.

Cette Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique, est aussi une occasion renouvelée pour l'échange d'expériences entre les pays et les organismes concernés, dans le cadre d'un renforcement des liens de coopération multilatéraux et bilatéraux, visant la mise en oeuvre des dispositions de la Convention. Dans cette perspective, le présent rapport du Maroc, contribuera certainement à mieux connaître les efforts du Maroc dans cette mise en oeuvre et, aussi, à consolider l'esprit de coopération instauré par cette Convention.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE

- Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement 1997, Etude Nationale sur la biodiversité. 14 volumes.
- Ibid. 1996, Conservation et valorisation des ressources génétiques des plantes au Maghreb. 163 p.
- AEFCS 1994, Plan Directeur des aires protégées.. Vol 1-3.
- AEFCS 1996, stratégie du Développement forestier. 72 p.
- SSECE 1994, Inventaire des projets et études liés à l'environnement.